

CONSEIL MUNICIPAL DU 1er OCTOBRE 2018

Présents : M DEGRANDI, C DUPRE, C PILON, C GOUTARD, S CHASSAGNEL, E DUCREUX, S GUILLOT, D DELORME, J FOUILLAT, P MAYNAND, JR DECOLLONGE

1- PLU : retrait de la délibération 2018-20 du 25 mai 2018 suite à refus des PPA (COR, DDT)

La section assainissement de la DDT a émis un avis défavorable pour la station d'épuration suite à deux problèmes :

- Un problème de flux entrant : station prévue pour 130 Equivalent Habitant, et qui reçoit aujourd'hui 330 Equivalent Habitant : causes à chercher
- Un problème de déversement des eaux traitées à la rivière : une étude de l'eau a été faite, elle est chargée en eau blanche : résidus laitiers

Réunion prévu le 11 Octobre à 14H30 au sujet du PLU.

Retrait de la délibération 2018-20 du 25 mai 2018 suite à refus des PPA (COR, DDT), ce qui annule la procédure du PLU

Approbaton soumise au vote : accord à l'unanimité

2- Station d'épuration

Pas de financement avant 5 ans- coût estimé par la COR 1 500 000 €.

3- Loyer ancienne Mairie

Augmentation du loyer de 20€ par mois.

Approbaton soumise au vote : accord à l'unanimité

4- Modification du temps de travail de Frédérique suite à départ de l'école

Elle fera 26H à la Mairie des Sauvages : les mardis, jeudis et vendredis

Et 12H à Affoux : les lundis toute la journée et les jeudis de 17H à 18H30.

5- Augmentation du temps de travail de Véronique

Du coup Véronique passe à 36h hebdomadaire sur l'école, uniquement les semaines hors vacances scolaires. Pendant les vacances, les heures de ménages lui seront payées en heures complémentaires.

6- Modification des permanences de la Mairie

Toujours le lundi matin mais jeudi de 17H à 18H30.

Les nouveaux horaires sont donc :

- lundi 9h – 12h / 14h – 18h30

- jeudi 17h – 18h30

7- Questions diverses

- Poubelles : toujours des problèmes au niveau des emplacements par rapport aux riverains
La COR cherche d'autres solutions
- Le portail du cimetière : la couleur verte a été choisie
- Un courrier du Département pour le plan neige nous informe que nous passons de S3 à S4 : ce qui veut dire que la route principale ne sera plus déneigée en priorité
- Taxe foncière sur le bâti passe à 13,5% et pour le non bâti à 27,5% pour unifier les taux par rapport aux autres communes.